

Délibération du Conseil Municipal
Commune de Ur
N°17/2024

Nombre de membres

Af. au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris Part à la décision
11	11	10

Date de la séance :
27 juin 2024 à 18 heures
Date de la convocation :
21 juin 2024

Le conseil municipal de la commune de UR, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur GANTOU Francis, Maire.**

Présents : MM. AGUILERA David - BARNOLE Bénédicte - CATHALA Maxime - GANTOU Francis (Président) - GARCIA Jordi - GARRETTE Sylvie - JUNCA Martin - ROIG Sandra.

Absent(s) excusé(s): MM. GARCEAU Cécile.

Absent(s) : M. MARTY Joseph.

Pouvoir(s) :

- M. ROS Stéphane à Mme GARRETTE Sylvie.
- Mme GARCEAU Cécile à M. GANTOU Francis.

Secrétaire de séance : Mme BARNOLE Bénédicte a été élue secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative n°01 du Budget Principal de 2024.

Rapporteur : M. le Maire.

Vu l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération n°08/2024 en date du 11 avril 2024 portant sur le vote du budget primitif 2024 du Budget Principal.

Vu les crédits votés au Budget Primitif 2024 en section de fonctionnement soit une enveloppe de **1 491 813.44 €.**

Vu les crédits votés au Budget Primitif 2024 en section d'investissement soit une enveloppe de **1 143 998.76 €** en dépenses et **1 715 600.38 €** en recettes.

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Considérant les divers ajustements à réaliser à l'intérieur des chapitres mentionnés ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Chapitre n°011 « Charges à caractère général » :** il est proposé de procéder à une augmentation de crédit sur le compte D.611 de **6 600 €** pour :

Délibération n°17/2024 du 27 juin 2024 à 18h00

- la prestation nettoyage de la mairie d'un montant de 3 000 € ;
- la prestation de débroussaillage d'un montant de 3 540 €.
- **Chapitre n°012 « Charges du personnel »** : il est proposé de procéder à une **diminution** de crédit sur le compte D.6413 de 6 600 € par substitution aux tâches précédemment réalisées par le service technique.
- **Chapitre n°68 « Provisions »** : il est proposé de procéder à une **augmentation** de crédit sur le compte D.681 de 3 500 € (1 750 € de dépens x 2) pour litiges et contentieux suite à l'introduction d'un recours contre l'arrêté de permis de construire n°PC06621823H0007.
- **Chapitre n°023 « Virement à la section d'Investissement »** : il est proposé de procéder à une **diminution** de crédit sur le compte D.023 de - 3 500 € pour équilibrer la section.

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Chapitre globalisée d'ordre sans exécution budgétaire n°024 « Produit des cessions d'immobilisations »** : Il est proposé de procéder à une **augmentation** de crédit de 500 € sur le compte R.024 pour la cession à titre onéreux d'une bétonnière (inventaire n°2014-011).
- **Opération n°122 « Eglise »** : il est proposé de procéder à une **augmentation** de crédit sur le compte D.2135 de 24 500 € pour l'avenant n°01 au marché de travaux n° :
 - 2023EGL02 du lot n°02 pour 3 240.00 € ;
 - 2023EGL03 du lot n°03 pour 21 120.00 €.
- **Opération n°141 « Bât. Presbytère »** : il est proposé de procéder à une **diminution** de crédit sur le compte D.2135 de - 27 500 € pour ajuster les crédits de paiement sur cette opération.
- **Chapitre n°021 « Virement à la section de Fonctionnement »** : il est proposé de procéder à une **diminution** de crédit sur le compte R.021 de - 3 500 € pour équilibrer la section.

Sur le rapport de M. Francis GANTOU, Maire et sa proposition,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (10 voix POUR) DE SES MEMBRES PRESENTS DECIDE DE :

- **VOTER** la décision modificative n°01 d'un montant de 0.00 € au sein de la section de fonctionnement et 0.00 € pour la section d'investissement du budget principal 2024.

Libellé / Opération	CPTÉ Chap/ Op	+/-	DEPENSES	+/-	RECETTES
Section de fonctionnement					
Prestations de service	611-011	+	6 600.00		
Personnel non titulaire	6413 -012	-	6 600.00		
Provision pour litiges et contentieux	681-68	+	3 500.00		
Virement à la section d'Invest.	023	-	3 500.00		
	Total		0.00		0.00

Section d'investissement					
Produit des cessions d'immobilisations	024			+	500.00
Avenant n°01 (lot 02 et 03) - Eglise	21611-122	+	24 500.00		
Bât. Le presbytère	2135 - 141	-	27 500.00		
Virement à la section de fonct.	021			-	3 500.00
Total		-	3 000.00	-	3 000.00

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes dévolus à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE




Transmise à la Préfecture le : 02/07/2024
Date de Réception Préfecture : 02/07/2024
AR Préfecture N°066-216602185-20240627-172024-BF

Publiée et/ou notification le : 02/07/2024
Document certifié conforme
Le Maire,
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération, et rappelle conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, qu'elle peut être contestée devant le tribunal administratif de MONTPELLIER, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet : www.telerecours.fr.

Le Maire,
Francis GANTOU



Le secrétaire de séance,
Mme BARNOLE Bénédicte